



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O

**Police municipale de Nantes
Victoire des grévistes !**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite au dépôt d'un préavis de grève de l'intersyndicale CGT et CFTC, le Maire de Nantes a réquisitionné par arrêté municipal des policiers municipaux pour la journée du samedi 12 juin 2010 « en vue d'assurer la mission de sécurisation des personnes à l'occasion du Marché de la Petite Hollande » à Nantes.

10 policiers municipaux nantais, soutenus par la CGT, ont déposé une requête en référé liberté fondamentale auprès du Tribunal Administratif de Nantes pour contester cette réquisition.

Ce jour, vendredi 11 juin 2010 à 17h00, au terme de l'audience, le Tribunal Administratif de Nantes a donné raison aux policiers municipaux en suspendant les effets des 10 arrêtés de réquisitions du Maire.

C'est une victoire pour les policiers municipaux grévistes qui par cette décision retrouve une liberté fondamentale, celle d'exercer leur droit de grève.

Pour la CGT, c'est une preuve que Monsieur Jean-Marc AYRAULT, Maire de Nantes n'hésite pas à remettre en cause un droit gravé dans la Constitution française. Son attachement aux valeurs sociales et républicaines, tant vanté dans ses discours, ne fait pas long feu lorsqu'il prend sa casquette d'employeur des policiers municipaux.